

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE

**XERTIGNY – EHPAD Saint-André – Reconversion - E
P09RU80H011**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

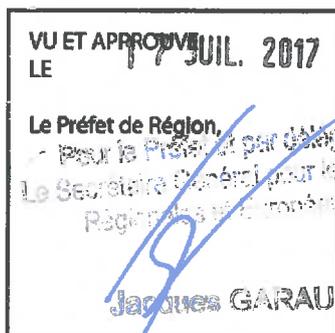
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

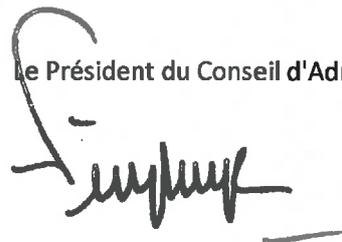
Vu la sollicitation de la commune de Xertigny pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion du site de l'EHPAD Saint-André situé sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude technique et de vocation (la faisabilité du projet de la collectivité sera étudiée dans un premier temps) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec commune de Xertigny la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER